



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet, Directeur de cabinet

Association Nationale de la Police Judiciaire
19 avenue de Paris
78000 VERSAILLES

Paris, le - 8 NOV. 2022

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité attirer l'attention du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer sur la réforme actuelle de la police nationale et sur les conséquences que celle-ci pourrait avoir sur la qualité des investigations judiciaires et la lutte contre la criminalité organisée.

Ce projet de réforme repose sur plusieurs constats dont certains sont largement partagés par de nombreux acteurs et observateurs. Le premier, qui ne date pas d'aujourd'hui et qui a souvent fait l'objet de discussions, porte sur une organisation de notre police en tuyaux d'orgue. Cette organisation implique l'existence de nombreux chefs de police dans chaque territoire et surtout une multiplication des services de soutien (états-majors, soutien opérationnel, RH, logistique). Il s'agit donc de décroiser les services au niveau national et au niveau local mais surtout de favoriser les synergies et les mutualisations.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, on constate une dérive vers le crime organisé d'un nombre croissant de bandes délinquantes issues des quartiers dits sensibles. De plus en plus structurés et professionnalisés, ces groupes évoluent et passent des délits de l'économie souterraine aux grands trafics, notamment de stupéfiants.

Le trafic de stupéfiants affecte au quotidien la vie des cités, tant par le développement d'une économie souterraine florissante que par la déstructuration du tissu socio-économique. Il agglomère nombre de délinquants qui, au final, constituent une véritable "criminalité organisée des quartiers", aux mains de groupes polyvalents et multicartes.

Ainsi, on constate une continuité entre la petite et moyenne délinquance et celle relevant des milieux de la criminalité organisée en raison d'une certaine porosité des méthodes, des moyens utilisés ou des contacts qui se nouent entre les différentes catégories de délinquants.

Ces mutations de la délinquance s'inscrivent très souvent dans une stratégie d'appropriation et de défense territoriales visant soit à protéger l'activité des groupes qui s'y adonnent par l'existence d'une base arrière, soit à leur assurer un marché de débouché pour le produit de certains vols et trafics. Ainsi, le renforcement de la logique criminelle est l'une des caractéristiques majeures de l'évolution de l'économie souterraine, tout comme son internationalisation et la mobilité des délinquants, qui font fi tant des frontières terrestres que virtuelles, comme vous le rappelez dans votre courrier.

Il existe donc de plus en plus de connections et de passerelles entre la délinquance de quartier et les organisations criminelles, et ce d'autant plus que les champs d'activité criminelle sont de moins en moins étanches tant au niveau des territoires que des modes opératoires.

Face aux nouveaux défis criminels, nous devons suivre l'exemple de Clémenceau et nous adapter à l'évolution permanente et intense de la criminalité, par une réorganisation profonde de la police nationale, comme l'avaient fait nos prédécesseurs en 1907.

C'est pourquoi il est apparu indispensable au ministre de renforcer la filière judiciaire, qui sera forte de près de 23 000 personnels répondant à des objectifs communs pour mieux lutter contre la délinquance du quotidien et la grande criminalité.

Ainsi, il n'est nullement question de remettre en cause les acquis, l'expérience et le professionnalisme des services judiciaires spécialisés. Il s'agit, au contraire, de développer la performance, améliorer le partage d'expertises (lutte contre le blanchiment, procédures de confiscations des avoirs criminels, etc.), et les taux d'élucidation.

Il s'agit de faire en sorte que l'excellence des services spécialisés de PJ puisse irriguer l'ensemble de la filière judiciaire de la police nationale en vue, d'une part, de renforcer son attractivité et, d'autre part, d'améliorer la prise en compte de ces nouvelles mutations de la délinquance sans se départir, bien entendu, de la poursuite des enquêtes liées à d'autres formes de criminalité telles que la délinquance économique et financière ou les grands trafics internationaux.

Il n'est pas non plus question de modifier les implantations des services de PJ ni leurs missions comme le ministre l'a déjà indiqué dans son courrier aux personnels de la DCPJ.

Il s'agit pour la police d'être plus agile et plus réactive, sous l'autorité d'une unicité de commandement, face à une délinquance toujours plus fluide et dont les mutations se sont accélérées. Il n'est pas envisagé d'imaginer enfermer l'action des services de police dans les strictes frontières du département mais de concentrer les moyens d'action.

Aussi, l'objectif n'est pas, comme nous avons pu l'entendre, de confier la résolution des enquêtes de petite délinquance aux policiers de PJ mais que les meilleurs techniques et moyens d'enquêtes, jusqu'à présent utilisés pour le seul haut du spectre, puissent également servir à tous les policiers pour tous les types de délits.

Toutefois, les inquiétudes et les préventions exprimées par des magistrats ou encore par certains policiers ont été entendues.

C'est pourquoi le ministre a confié une mission d'évaluation à l'Inspection générale de l'administration et à l'Inspection générale de la police nationale, mais également l'Inspection générale de la justice, afin de mesurer en toute transparence les effets de la réforme en outre-mer et d'expertiser les expérimentations en métropole.

Un bilan sera rendu à la fin de l'année et servira de base à la discussion que nous souhaitons la plus ouverte et la plus transparente possible. L'ensemble des organisations syndicales et des représentants du personnel nouvellement élus, partenaires légitimes du dialogue social, seront pleinement associées à ces échanges.

Je puis vous assurer de la volonté de dialogue du ministre sur cette réforme essentielle à l'adaptation de l'organisation de la police nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre de BOUSQUET